

Compte rendu du comité du 29 octobre 2020

1. Présentation de la situation financière du club

- Solde sur le compte courant CIC : 5426,15 euros (des fonds vont être transférés vers la banque Tarneaud)
- Solde sur le compte épargne banque Tarneaud : 45010,00 euros dont à provisionner pour les opérations :
 - HTMA : 5000 euros financés par moules frites 2019
 - EET : 0 euros
 - ROTARIENNE : 2200 euros

La mise en place d'un logiciel comptable (compta.com) déjà utilisé dans d'autres clubs du district est actuellement à l'étude.

Une démonstration de l'application sera faite par le président et le trésorier du RC Le Mans fin novembre par visioconférence aux trésoriers de notre club 2020-2021 et 2021-2022.

Pour rappel, un Rotary Club peut recevoir deux types de contrôles financiers : la cour régionale des comptes et le Rotary International. Nous devons donc détenir une comptabilité continue dans ses écritures et d'une transparence sans faille.

La mise en place d'un logiciel de comptabilité permettant les appels de fonds et les bilans aisés pour les réunions et AG allègera aussi le rôle du trésorier.

2. Propositions de modification des statuts et du règlement intérieur du club en assemblée générale

Plusieurs propositions de modification des statuts (précisions sur le rôle du parrain dans la procédure de radiation d'un membre pour non-paiement de sa cotisation) ou du règlement intérieur (permettre le vote à main levée pour l'élection des administrateurs), dans le respect des règles édictées par le Rotary International, ont été reportées pour une analyse plus complète.

3. Sujets divers

- Incidences des mesures sanitaires sur nos réunions, la venue du gouverneur le 18 novembre

La venue du gouverneur étant impossible dans un contexte de confinement, le repas du 18 novembre n'aura donc pas lieu. Son report en 2021, de préférence au printemps, a été demandé au district dès vendredi dans le compte rendu mensuel que lui adresse le club.

Concernant nos réunions, nous mettons en place des réunions exclusivement par visioconférence pendant le confinement.

Le déconfinement ne devant pas se faire brutalement, il y a de fortes chances que les réunions à plus de 6 ou 8 personnes ne soient pas autorisées dès la sortie du confinement.

En conséquence, les visioconférences se poursuivront jusqu'à ce que les réunions en présentiel soient enfin de nouveau autorisées.

L'assemblée générale ordinaire du club ne pourra pas se tenir en présentiel cette année. Elle se fera donc en visioconférence avec un système de vote qui vous sera adressé 15 jours avant la date accompagné des documents en rapport avec les votes.

Vous aurez une date limite pour voter (très certainement la veille de l'AG) et la participation à ces votes permettra d'atteindre ou non le quorum.

Si le quorum n'était pas atteint, l'élection de la présidente 2021-2022 n'aura pas lieu et une nouvelle AG sera organisée début janvier 2021, avec le même ordre du jour mais sans quorum.

L'organisation de cette AG à distance s'inspirera de celles réalisées par des entreprises du privé ou d'autres associations.

➤ Autres sujets abordés par le comité

○ **L'assiduité et les retards de paiement des cotisations**

Pour le comité de novembre (qui sera également en visioconférence), le bureau établira une liste des membres du club avec leurs présences aux réunions depuis juillet 2020, ainsi que la régularité des paiements de leurs cotisations.

Si cela s'avère nécessaire, les marraines et parrains seront informés lorsque leur filleul présente beaucoup trop d'absences ou de retard dans le paiement des cotisations.

Dès cette semaine, deux parrains seront informés par le président des retards répétés de paiement de leurs filleuls (5 membres au total)

Il reviendra ensuite au comité de prendre les décisions qui s'imposeront.

Pour rappel, quelle que soit la situation, confinement ou non, le Rotary International continue de fonctionner et nous devons d'une part verser nos cotisations à l'échéance que le trésorier nous communique, et d'autre part assister à un minimum de réunions statutaires (en présentiel ou par visioconférence).

- **Assemblée générale ordinaire 2021**

L'élection de la présidente ou du président élu ayant lieu lors de cette AG, il est souhaitable qu'elle soit au plus près du début de l'année rotarienne.

Pendant la période juillet – août – septembre, beaucoup d'entre nous s'absentent et peuvent difficilement assister à certaines réunions. En conséquence, le comité a décidé de fixer la **date de l'assemblée générale ordinaire 2021 début octobre 2021**.

- **Création de deux commissions « action »**

(Voir [nouvel organigramme](#))

Commission "nouvelles idées d'actions"

Cette proposition avait été avancée lors du comité du 1^{er} octobre dernier.

L'objectif fixé à cette commission est de recevoir TOUTES nos idées (il n'y a jamais d'idées farfelues mais que des idées à étudier) et ensuite de trouver deux volontaires pour en analyser la faisabilité.

Ainsi, si une action se révèle réalisable, elle sera mise en place.

Philippe Delfau a accepté d'animer cette commission. Il lui revient de composer son équipe.

Commission "SNSM – Compostelle"

Beaucoup d'entre nous ont déjà apporté leur concours à Dominique Soulard pour son projet d'une marche entre la Vendée et Compostelle en suivant le chemin du littoral.

Cette initiative ayant un volet rotarien, il est essentiel qu'elle ne se fasse pas sans visibilité par le club, même s'il s'agit d'une action pour l'année 2021-2022.

Créer dès maintenant cette commission officialise l'action déjà bien avancée, et permettra éventuellement de monter un dossier de demande de subvention.

Lors d'une réunion statutaire, Geneviève et Dominique pourront nous présenter leur projet et l'équipe déjà constituée.